



N3-N4-N5

TECHNICIENS • MAÎTRISE • CADRES

COURRIER | TRACT | IMPORTANT | DOSSIER

Le 18 décembre 2020

SYCAD-D 2020_059

Monsieur Patrice Tizon

Directeur Général des Ressources Humaines

Objet : Lettre de réserve Accord APLD

Monsieur Le directeur,

La CFE-CGC signe l'accord APLD car elle considère qu'il est essentiel pour garantir aux salariés de l'entreprise un taux d'activité minimum sur les deux années à venir avec une indemnisation plus favorable pour les salariés et pour l'entreprise que si aucun accord n'était mis en place. De plus, lors des négociations, la CFE-CGC a fait de la clause de sauvegarde de l'emploi un objectif inconditionnel de son engagement. Cette clause préserve l'ensemble des salariés de l'Entreprise de tous départs contraints jusqu'au 31 décembre 2022.

Néanmoins, lors des négociations de l'accord APLD, la CFE -CGC vous a alerté sur plusieurs points et vous a formulé certaines demandes ; demandes pour lesquelles vous n'avez pas donné suite.

- La mise en place d'un compteur de suivi individuel du taux d'activité mensuel et moyenné sur la durée de l'accord pour chaque salarié. Ceci, afin que chacun puisse contrôler que les conditions de l'accord soient appliquées individuellement.
- La rédaction d'un article obligeant toutes les Directions à respecter les termes de l'accord ATT (Aménagement du temps de travail), notamment pour les délais de prévenance et le respect de la durée des vacances et ce, pour l'ensemble des salariés, cadre et non-cadre.
- L'assurance que la charge de travail et, le cas échéant, les objectifs des salariés en convention de forfait jours soient adaptés du fait de la mise en œuvre de l'activité réduite.
- D'être juste et équitable en considérant la situation des cadres aux forfaits. En retirant les primes intégrées au forfait pour le calcul de la rémunération en activité partielle, alors même que vous l'avez bien pris en compte sur l'accord APLD Pilote.

Je vous remercie et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bernard GARBISO
Secrétaire Général CFE-CGC